



## Fondation Veolia Environnement

Mai 2009



### DOMAINES D'INTERVENTIONS

---

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Lutte contre les exclusions          | <input type="checkbox"/> Santé                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Insertion professionnelle | <input type="checkbox"/> Handicap              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Citoyenneté/éducation     | <input checked="" type="checkbox"/> Solidarité |
| <input type="checkbox"/> Femmes et sport                      |  |

### PRESENTATION

---

Créée en 2004, la Fondation Veolia Environnement soutient des initiatives d'intérêt général, sans but lucratif, qui œuvrent en faveur du développement durable en France et à l'étranger. La Fondation a été créée à l'initiative d'Henri Proglio ; Président Directeur Général de Véolia Environnement, pour une durée minimale de cinq ans.

### DOMAINES D'INTERVENTION

---

La Fondation Veolia Environnement a pour vocation d'aider des projets dans les domaines de la solidarité, de l'insertion professionnelle et de l'environnement.

### QUELS TYPES D'AIDES ?

---

L'aide de la Fondation est essentiellement financière. Mais pour assurer la pérennité des projets qu'elle soutient, elle encourage et favorise le développement de missions de mécénat de compétences réalisées par les collaborateurs du groupe.

Ceux-ci peuvent être les parrains souhaitant renforcer leur accompagnement, des collègues apportant un conseil sur un aspect particulier (solidarité financière du projet, critères de recrutement, fiabilité technique, etc.) ou des volontaires de Veolia Force, la cellule d'intervention d'urgence de la Fondation.

La Fondation est attentive à toutes les demandes quelle que soit leur taille. Aucune limite maximum ou minimum n'est fixée au montant de ses aides, mais celles-ci ne peuvent dépasser 50 % du budget d'un projet soutenu. Elles viennent en complément d'aides publiques, de soutiens privés ou des ressources propres au demandeur. Le but de la Fondation est de faire bénéficier les porteurs de projet d'un effet de levier supplémentaire. Les aides de la Fondation sont en priorité réservées à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

---

La Fondation agit dans le cadre du mécénat. Les projets soutenus doivent être d'intérêt général et sans but lucratif. Contrairement à des opérations de parrainage ou de sponsoring, ils ne doivent rechercher aucune contrepartie commerciale en rapport avec le montant de l'aide apportée.

Elle apporte plus qu'un financement. Elle privilégie des projets susceptibles de mobiliser les compétences des salariés du Groupe. Il accompagne en tant que parrain les porteurs de projet.

La Fondation veille à ce que l'utilisation des aides demandées soit précisément décrite par les porteurs de projet, avec des objectifs à atteindre et des indicateurs permettant d'évaluer les effets de son soutien. Elle est très attentive à la faisabilité technique et financière de chaque projet, ainsi qu'à l'expérience du porteur de projet et à la qualité de ses partenaires. Elle privilégie les projets qui ont un caractère original, exemplaire et reproductible.

Les porteurs de projets sont généralement des associations, des entreprises d'insertion ou, plus rarement, des collectivités publiques, françaises ou étrangères. Les aides de la Fondation ne peuvent pas bénéficier à des projets personnels portés par des salariés du Groupe.

## EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

---

Thème : Insertion du public handicapé par la pratique de l'équitation

Depuis 1998, l'association « A tout crin », située au sein d'un centre d'équitation à Ambierle (Loire), permet à des jeunes et à des adultes en situation de handicap psychique ou physique de bénéficier des bienfaits de l'équitation pour se rééduquer, se soigner ou simplement... éprouver le plaisir d'une activité jusque-là refusée. Aux côtés de cavaliers et sportifs chevronnés venant se préparer aux concours équestres et de jeunes s'initiant à l'équitation de loisirs, « A tout crin » propose à un public handicapé, ou en rupture sociale, de venir s'adonner aux sports équestres en famille ou au sein de leur institution/association. Actuellement, environ 80 personnes en situation de handicap fréquentent le centre au moins une fois par an.

Devant le travail fourni par A tout crin, et surtout grâce aux résultats obtenus en terme de mieux-être, de confort et de plaisir, les demandes affluent pour participer aux différents stages organisés. La question de l'hébergement se pose désormais avec insistance : pour des séjours de moyenne durée, il n'est par exemple pas approprié de proposer à un public handicapé des bivouacs ; par ailleurs, les déplacements incessants sont très fatigants.

A tout crin a donc entrepris la construction d'une unité d'hébergement polyvalente, d'une capacité de 23 personnes, comprenant une salle de relaxation sensorielle pour handicapés. Dans ce lieu adapté, les cavaliers auront également à leur disposition, outre le matériel d'équithérapie, des jeux pédagogiques : anneaux, balles, cerceaux, instruments musicaux. De quoi passer de longs moments de détente.

L'aide accordée par la Fondation Veolia Environnement a financé l'achat d'un lève-personne, destiné à installer les personnes lourdement handicapées sur les selles de leurs chevaux.

## QUELLE MARCHÉ A SUIVRE ?

---

3 étapes sont nécessaires entre la présentation de votre projet et l'aide accordée par la fondation.

- **Instruction** : Le parrain vous rencontre. Il émet un avis sur la faisabilité technique et financière de votre projet. Au vu du dossier et en s'appuyant sur l'avis du parrain, l'équipe de la Fondation décide de faire passer ou non la demande au Comité de Sélection.
- **Sélection** : Si votre projet est susceptible d'être soutenu, il est soumis à l'examen du Comité de sélection qui se réunit tous les deux mois afin de décider de l'attribution des subventions. 10 à 20 projets sont examinés à chaque séance. Dans le cas où vous sollicitez une aide supérieure à 150 000 €, c'est le Conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, qui prend la décision.
- **Soutien** : Si le Comité de sélection décide de soutenir votre projet, vous vous engagez à signer une « Convention de mécénat » avec la Fondation.

Ce partenariat engage les deux parties à mener à bien la réalisation du projet en fixant une date limite du versement des fonds et leur éventuel échéancier. C'est le parrain de votre projet qui vous remet le chèque de l'aide accordée.



## Suivi et Evaluation

Par l'intermédiaire de votre parrain, vous devez informer régulièrement la Fondation de l'évolution de votre projet en lui envoyant des photos, des factures, un point sur l'état d'avancement, etc. Une fois le projet réalisé, la Fondation établit avec l'aide du parrain un bilan de celui-ci.

Pour télécharger le dossier de demande de subventions :  
<http://www.fondation.veolia.com/fr/demande-soutien.aspx>

## QUI CONTACTER ?

---

Pour contacter l'équipe de la Fondation Veolia Environnement, cliquez sur le lien suivant :  
<http://www.fondation.veolia.com/fr/contact.aspx>

